



## VAE

# D.E.E.S

## du Diplôme d'Éducateur Spécialisé

Arrêté du 22/08/2018 du Ministère chargé des solidarités et de la santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences des certains diplômes du travail. Diplôme de niveau 6 (ex niveau II)

### DATES LIMITES DE DÉPÔTS DU LIVRET 2 ET DATE DE JURY

#### DATE LIMITE DE L'ENVOI DU LIVRET 2 AU DAVA

7 septembre 2021  
7 janvier 2022

#### AUDITIONS DES CANDIDATS PAR LE JURY

Novembre 2021  
Mars 2022

### ACCOMPAGNEMENT V.A.E

Pour préparer le livret 2, vous avez quelques mois durant lesquels vous pourrez être accompagné par un organisme de formation afin d'élaborer votre dossier de présentation des acquis de l'expérience.

Vous pouvez contacter votre employeur pour la prise en charge financière dans le cadre du plan de développement des compétences.

Vous pouvez également utiliser votre CPF.

Si vous êtes demandeur d'emploi vous pouvez bénéficier du chéquier VAE régional.

(voir onglet financement)

## CONDITIONS

Pour être candidat à l'obtention du DEES par la VAE, vous devez justifier d'une expérience en rapport avec le référentiel de validation du diplôme :

- Fonction 1 : Etablissement d'une relation éducative
- Fonction 2 : Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- Fonction 3 : Conception, conduite et analyse d'une action socio-éducative au sein de l'équipe
- Fonction 4 : veille professionnelle et transmission L'éducateur spécialisé

La durée totale de l'activité cumulée doit être de **1 an soit 1607 heures**.

## PARCOURS

### Etape 1 : Obtenir la recevabilité

Vous devez envoyer une demande de validation accompagnée d'un CV détaillé au Rectorat de l'académie de votre domicile DAVA.

Vous serez convoqué à une réunion d'information, à laquelle vous sera remis votre livret 1 (de demande de recevabilité).

#### ACADEMIE DE VERSAILLES (dépt : 91-92-95-78)

DAVA De Versailles : 19 Avenue du Centre  
Guyancourt - BP 70101  
78053 SAINT-QUENTIN-EN YVELINES  
01 30 83 52 20 - Fax : 01 30 89 52 16  
Email : dava@ac-versailles.fr  
Site : www.ac-versailles.fr

#### ACADEMIE DE PARIS (dépt : 75)

DAVA De Paris - GIF FCIP : 12 Bd d'Indochine  
CS 40049 - 75933 PARIS CEDEX  
01 44 62 39 74 / 01 44 62 39 70  
Email : ce.dava@ac-paris.fr  
Site : gifpcip.scola.ac-paris.fr

#### ACADEMIE DE CRETEIL (dépt : 77-93-94)

CAVA De Créteil : 12 rue Georges Enesco  
94025 CRETEIL CEDEX  
01 57 02 67 47  
Email : ce.cava@ac-creteil.fr  
Site : forpro-creteil.org

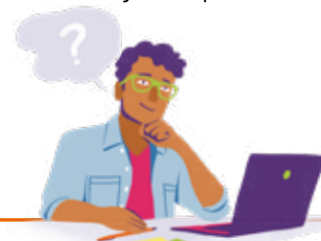
Lorsque vous aurez rempli votre dossier, réuni l'ensemble des preuves et signé la déclaration sur l'honneur, vous pourrez envoyer votre dossier au DAVA-CAVA

La recevabilité est notifiée par le Rectorat (Ministère de l'Éducation Nationale) dont dépend le lieu de résidence du candidat.

Vous recevrez la décision de recevabilité dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre dossier complet (livret 1 renseigné et pièces justificatives). La notification de la décision vous apportera toutes les informations utiles pour la suite de la démarche de dépôt du livret de présentation des acquis de l'expérience et entretien avec le jury.

### Etape 2 : présenter votre livret et passer en jury

Envoyez votre dossier de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) en 3 exemplaires au DAVA. Vous serez ensuite convoqué pour un entretien avec le jury, lors d'une session organisée par l'Académie.



Mise à jour : Janvier 2021